

Auvergne-Rhône-Alpes

TER: le nouveau ticket vélo à 1 €, un casse-tête pour les cyclistes

Depuis le 1^{er} mai, il est obligatoire pour les passagers à vélo souhaitant emprunter les TER de la Région Aura de payer 1 € supplémentaire leur trajet les week-ends et jours fériés et réserver leur place dans le train – seuls les abonnés ne sont pas concernés. Un régime qui s'appliquera tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août. La mesure marche-t-elle vraiment ? Sur le terrain, sa mise en œuvre s'avère plus compliquée que prévu.

Avoir son billet, et éventuellement sa carte de réduction, ne suffit plus pour les cyclistes souhaitant emprunter les trains express régionaux (TER) d'Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis trois semaines, et jusqu'au 27 septembre prochain, les voyageurs transportant un vélo doivent désormais réserver leur place les week-ends et jours fériés, et payer un euro supplémentaire sur le nouveau site dédié de la SNCF: veloabord.fr.

En cas d'absence de réservation, un cycliste peut se voir refuser l'accès au train lorsque celui-ci est complet. Cette mesure sera d'ailleurs étendue à l'ensemble des TER de la région du 1^{er} juillet au 31 août. Seuls les abonnés SNCF échappent à ce dispositif mis en place pour réguler la présence des vélos à bord.

Et pour se rendre compte de ce changement, le *Dauphiné Libéré* a embarqué à bord de deux TER pour un aller-retour entre Chambéry et Aix-les-Bains, jeudi 14 mai, jour de l'Ascension. Et surprise : malgré un temps maussade et froid, de nombreux cyclistes prennent place dans ce vieux train Corail de 1975 à destination d'Annecy (Haute-Savoie). Alors que la rame n'est occupée qu'au tiers, les emplacements vélos, eux, affichent déjà presque complet.

Une mise en place poussive...

Myriam et Claudine, toutes deux âgées de 58 ans, sont parties de Valence (Drôme) pour un week-end entre copines à Annecy. « Nous avons bien payé le billet supplémentaire de 1 euro, ça ne nous dérange pas sur le principe, répond l'une d'elles. Mais on n'a pas assez de places et le train n'est pas adapté aux vélos électriques ! Mes pneus sont trop larges, je ne peux pas l'accrocher. Et il faudrait être hypercostaud pour le suspendre à la verticale... » Les deux amies patientent donc dans un recoin pour ne pas déranger les autres passagers. Pourtant, dans ce TER, deux personnes en chasubles orange, issues d'une entreprise privée, sont présentes pour aider

les cyclistes à ranger leur vélo...

Un peu plus loin Alexandre et Léa, 20 et 19 ans, se montrent moins compréhensifs sur l'initiative. « On nous dit qu'il faut prendre le vélo, que c'est plus écologique, et au final je trouve qu'on décourage les gens, s'indigne Alexandre qui découvre qu'il est en infraction. C'est un peu de la m... on ne va pas se mentir ! Il faut nous rajouter une rame avec des places supplémentaires pour les vélos dans ce cas-là. »

Mais il ne risque aucune amende, du moins pour l'instant, explique Louisa, la contrôleur : « Les consignes que j'ai eues c'est de faire de la pédagogie, la mise en place est récente. Mais je vais quand même demander à chaque fois le billet vélo et, à un moment, on arrêtera la tolérance. »

...Qui peut entrainer des injustices

Arrêt à Aix-les-Bains. Le deuxième train qui nous ramène vers la capitale de la Savoie semble, cette fois-ci, dater des années 2010. Il affiche complet pour les vélos sur veloabord.fr. Et on le comprend aisément en y pénétrant, la rame déborde de deux roues et de passagers. Beaucoup sont debout et dans le couloir. Ro-

dolphe, 29 ans, originaire de Suisse, découvre (lui aussi) qu'il lui manque un billet pour être dans la légalité. « Je ne comprends pas, pourtant j'ai indiqué sur l'application de la SNCF que j'avais un vélo. Ça ne m'a pas signalé que je devais payer un euro supplémentaire et me diriger vers une autre application, déploie-t-il. Je suis favorable à ce dispositif à la condition que ça soit clairement indiqué. Au moins en réservant on a la garantie, théoriquement, d'avoir une place pour son vélo. »

En théorie seulement. À la gare de Chambéry, un couple de sexagénaires se voit refuser l'accès au train par le contrôleur, débordé par l'affluence. Ils assurent pourtant avoir réservé leurs emplacements vélos. « On est blindés. Je ne peux plus faire grand-chose, confie l'agent SNCF. Je fais du Tetris, mais là, ce n'est plus possible. » Contrairement au premier train, il est seul en poste, sans renfort pour l'aider.

Avant le départ, il assure avoir contrôlé les réservations des cyclistes présents. En cas d'absence de ticket vélo, une régularisation de cinq euros sera appliquée. En cas de refus de paiement, une amende forfaitaire de 35 euros peut être infligée.

● Vincent Kranen



Sur les quais de gare en Auvergne-Rhône-Alpes, les cyclistes doivent désormais composer avec de nouvelles règles pour embarquer leurs vélos en TER.
Photo Grégory Yetchmeniza

« Un obstacle supplémentaire à l'intermodalité »



Trois questions à Nils Hollenstein, chargé de mission à l'association de cyclistes "Roue Libre".

Quelle a été votre réaction à la mise en place d'une réservation obligatoire pour les vélos en TER ?

« La décision commune, de la Région et de la SNCF, est pour nous un obstacle supplémentaire à l'intermodalité qui n'est déjà pas facile. Pour nous, c'est pensé pour pointer du doigt certains types de public et ne pas faire face au vrai problème : les trains qui ne sont pas adaptés à l'affluence. C'est complètement disproportionné et inadapté pour des usagers qui veulent simplement se déplacer à vélo et en train, pour du tourisme ou pour des trajets utilitaires. L'idée à terme de la Région et de la SNCF est de prendre en modèle les Pays-Bas où beaucoup de gens laissent leur vélo en gare et en possèdent deux, un en gare de départ et un en gare d'arrivée. Sauf que chez nous il y a du dénivelé. On ne va pas demander aux gens d'acheter deux vélos électriques, en avoir un est déjà un gros investissement. »

« On n'a pas eu d'échanges et il n'y a pas eu de concertation. Mettre en place ce dispositif sur toutes les lignes TER ça n'a aucun sens. Quelqu'un qui fait un petit trajet comme Chambéry - Montmélian paye une réservation vélo d'un euro qui représente la moitié du prix du billet pour 10 minutes de train... On peut comprendre qu'il y ait un besoin de réguler certaines lignes, en cas d'affluence touristique exceptionnelle, sur des moments précis, là c'est l'inverse. On dit que l'été c'est ciblé sur la période cyclo touristique, on ne veut pas s'embêter à réfléchir et on impose partout la réservation obligatoire. »

Avez-vous eu des échanges avec la Région avant la mise en place de cette mesure ?

« On n'a pas eu d'échanges et il n'y a pas eu de concertation. Mettre en place ce dispositif sur toutes les lignes TER ça n'a aucun sens. Quelqu'un qui fait un petit trajet comme Chambéry - Montmélian paye une réservation vélo d'un euro qui représente la moitié du prix du billet pour 10 minutes de train... On peut comprendre qu'il y ait un besoin de réguler certaines lignes, en cas d'affluence touristique exceptionnelle, sur des moments précis, là c'est l'inverse. On dit que l'été c'est ciblé sur la période cyclo touristique, on ne veut pas s'embêter à réfléchir et on impose partout la réservation obligatoire. »

Craignez-vous que le dispositif décourage les cyclistes à prendre le train ?

« Il y a un vrai problème de prise en compte des personnes qui voyagent avec leur vélo dans les trains et qui ont le droit d'être là, et de voyager sereinement comme les autres usagers. On ne comprend pas trop la logique de la SNCF qui se tire un peu une balle dans le pied, avec des voyageurs qui vont se détourner du train pour la voiture. Nous, on rappelle que le vélo combiné au train est beaucoup plus compétitif que la voiture financièrement. Le train, c'est aussi un choix économique. »

● Propos recueillis par V.K.

Un service "demandé par les usagers", se défend la Région



Le conseil régional souhaite augmenter de 30 % l'offre TER d'ici à 2035. Photo G.Y.

Interrogée sur le sujet vélo, la SNCF botte en touche et renvoie vers la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Aura). « Les évolutions tarifaires et de services sont pilotées par les Régions en qualité d'autorités organisatrices de la mobilité », justifie l'entreprise ferroviaire française. Du côté de la Région Aura, on assume, avec la réservation vélo, vouloir rechercher « des solutions pour permettre au plus grand nombre de monter à bord d'un train avec un vélo et ainsi accompagner l'essor du cyclotourisme et des déplacements à vélo ». Assurant avoir agi « en concertation étroite avec les associations d'usagers, de cyclistes, de cyclotouristes, et avec les acteurs du tourisme » – ce que contestent dans un communi-

qué 31 associations et collectifs cyclistes de la Région Aura – le conseil régional défend la réservation vélo comme un « service qui était très demandé par de nombreux usagers afin d'avoir l'assurance d'une place à bord ». « Ce dispositif s'inscrit dans un contexte national post-covid de très forte croissance de la pratique cyclotouristique qui rendait très compliquée l'emprunt des TER avec un vélo en saison estivale », rappelle la Région. L'autre argument de la collectivité régionale est son plan « Mobilités positives 2035 » qui comprend la mise en service de 130 rames supplémentaires, avec un investissement de 3 milliards d'euros. L'objectif affiché est d'augmenter de 30 % l'offre TER pour passer

de 220 000 à 300 000 voyageurs quotidiens sur les lignes régionales. Reste une interrogation, notamment du côté des associations : la Région a-t-elle suffisamment anticipé, dans ses commandes de train auprès du fabricant français Alstom, la hausse du nombre de vélos à bord ? « Ce besoin de places de vélo a bien été pris en compte dans les futures rames, défend la Région Aura. Ça ne sera pas sur toutes les rames. Il y aura plus de places vélo l'été que l'hiver par exemple, avec une prise en compte des citoyens qui font beaucoup de déplacements multimodaux. Ces nouvelles rames ont déjà commencé à être déployées en 2026 et le seront aussi en 2027. »

● V.K.